

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2024_19

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, HERVIOU, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES BLANC C., BLANC M. Françoise, MAIRE, PACHOUD, PERROT, RACHON,

Excusées ayant donné pouvoir : MMES COUTURIER (pouvoir à M. VALLON), GLAZKOFF (pouvoir à M. VARACCA), LAURENCO (pouvoir à Mme BLANC C.),

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, et MMES NAZZI, ORAND, RIVATON, TANIOS

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Objet : Convention d'occupation partielle du domaine public et de gestion des aménagements cyclables du Plan Vélo Intercommunal

Domaine d'intervention : : 8.3 Voirie

Monsieur le Maire rappelle que la commune et Valence Romans Mobilités ont conclu en 2022 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des itinéraires cyclables du Plan Vélo Intercommunal dans le cadre de laquelle la commune conserve la qualité de gestionnaire de voirie. Valence Romans Mobilités a la qualité de maître d'ouvrage des infrastructures cyclables structurantes prévues par le Plan Vélo Intercommunal et de propriétaire des aménagements et des infrastructures cyclables.

Dans la continuité de ces premières actions et convention, il s'agit désormais de convenir des modalités de gestion des aménagements cyclables du Plan Vélo Intercommunal sur la voirie d'intérêt communal selon les modalités de la convention ci-jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de la convention ci-jointe,
- Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 19/03/2024

Le Maire,



Bernard VALLON